

LE PANTHEON CANADIEN.

L'idée d'un monument national que, dans notre prospectus, nous appelons le Panthéon canadien—car, bien qu'il ne soit pas destiné à recevoir comme celui de Paris le fut à une époque, les restes de nos grands hommes, il sera consacré à leur mémoire—n'est pas une idée nouvelle. Elle date du rétablissement de la Saint-Jean-Baptiste en 1841.

Ce projet patriotique s'imposait trop naturellement au légitime orgueil de la nation pour n'être pas resté dans sa pensée, et la surprise est qu'il n'ait pas été mis à exécution plus tôt.

Nos compatriotes d'autres origines que la nôtre nous ont donné sous ce rapport des exemples que nous aurions dû imiter depuis longtemps.

Le "Mechanics Institute," le "Saint-Patrick's Hall," incendié d'abord puis rebâti, et plusieurs autres édifices de ce genre construits aux frais du public sont là pour témoigner de leur magnificence sous ce rapport, et accuser notre indifférence.

Ce projet fut cependant agité plusieurs fois, mais chaque fois, il a dû échouer devant l'apathie publique. Tous les cœurs paraissent ouverts, les bourses seules restaient fermées.

La célébration du cinquantenaire a été l'occasion de la tentative actuelle qui sera cette fois couronnée de succès.

L'accueil sympathique que nous fait le public, les encouragements que nous recevons de toutes parts, et ce qui est plus tangible, le montant de la souscription à peine commencée mais qui va être continuée sans relâche, nous donnent, du moins, de légitimes espérances.

En attendant, comme le site de l'édifice peut n'être pas également approuvé par tous, nous devons compte au public des circonstances dans lesquelles l'acquisition a été faite et de ses avantages.

N'ayant encore à notre disposition qu'une somme de cinq mille piastres, surplus des recettes sur les dépenses de la grande fête, et complètement dépourvus de toute autre source de revenus, il nous fallait trouver un terrain rapportant avant et pendant la construction de l'édifice un loyer approximativement capable de servir les intérêts annuels de la balance du prix de vente.

La société ne pouvait songer à s'adresser à la générosité du public avant d'avoir acquis le terrain, et s'être ainsi mise en mesure de le convaincre de sa sincérité. La chose était loin d'être facile, mais une bonne fortune nous attendait.

Le terrain de la succession Masson entre des rues Craig, Gosford et Saint-Louis, c'est-à-dire ayant jour sur ces trois rues, et comprenant 20,000 pieds en superficie était en vente à une piastre du pied.

Ce terrain est bâti et donne aujourd'hui un loyer de près de \$1,600 et peut rappor-

ter bien davantage. C'était exactement notre fait. En payant \$5,000 à-compte, nous nous trouvons n'avoir à payer que neuf cents piastres d'intérêt annuel, et il restait une balance en notre faveur.

Mais le véritable avantage de l'acquisition était que, déduction faite du terrain nécessaire pour bâtir, il nous restait des maisons d'un revenu suffisant, moins environ cent piastres, pour acquitter les intérêts. Cette considération, outre la convenance du site et le bas prix du terrain par lui-même, déterminait la société à en faire l'acquisition.

Voici donc notre position :

D'ici au commencement de la construction qui, on le comprend, dépend du succès de la souscription, mais qui, suivant toutes les conjectures, ne saurait être retardée de plus d'une année la société servira ses intérêts et aura un excédant d'au moins \$600, et durant la construction, le reste du terrain les paiera presque en entier.

Il nous fallait ces conditions favorables pour acquérir, et nous en avons profité.

Nous serons en mesure de donner, dans notre prochaine feuille, une description détaillée des plans de l'architecte du Panthéon, et de faire suivre au public le progrès du mouvement. Les plans de M. Resther, l'architecte, ont été reçus par le comité de construction. Ils sont déposés aux bureaux de la société, rue Saint-Lambert, 13; le public est admis à les examiner, de 10 h. a. m. à 3 p. m.

Naissances, Mariages, Décès.

L'Echo publiera gratuitement les annonces des naissances, mariages et décès qui surviendront dans les familles des sociétaires de la Saint-Jean-Baptiste de tout le pays.

Les événements de cette nature qui arrivent chez nos frères des Etats-Unis seront aussi recueillis avec soin et publiés dans notre feuille.

La grande famille canadienne pourra ainsi suivre partiellement de l'œil, pour ainsi dire, le mouvement de sa population.

IL FAUT EN FINIR.

Les affaires du Tonquin traînent en longueur, et il n'y a qu'un cri dans toute la France qu'il faut en finir. En finir, cela signifie qu'il faut obtenir de la Chine l'exécution complète du traité de Tien Tsin, c'est-à-dire l'évacuation de tout le Tonquin et puis une réparation de l'attentat de Baclé.

L'amiral Courbet et le général Brière de l'Isle sont-ils en état d'imposer à la Chine les deux conditions dont nous venons de parler? Il ne le semble point. Avec les troupes dont ils disposent, ils sont à peu près condamnés à la défensive. Il faut donc leur envoyer des renforts, et des renforts suffisants

pour atteindre certainement le but poursuivi.

Mais où envoyer au juste ces renforts? Quelle campagne nous permettra le plus rapidement et le plus sûrement de terminer cette affaire? Quelle est le meilleur moyen d'amener la Chine à nous accorder ce que nous exigeons? C'est pour faire la paix que l'on fait la guerre.

Nous demandons à la Chine le Tonquin tout entier. Pour qu'elle le cède, le plus simple, dira-t-on, c'est de le conquérir sur ces bandes. L'occupation de Langson, qui nous procurerait peut-être la possession de Cao-bang, fermerait aux bandes chinoises les principales entrées du Tonquin. Ce coup de force produirait d'ailleurs un grand effet moral, des deux côtés de la frontière, sur nos sujets, les Annamites et sur nos ennemis les vice-rois de Canton et du Yunnan. Mais n'allons pas nous imaginer que le gouvernement central daignerait s'en préoccuper!

Une expédition à Langson ne nous donnera pas la paix. Ce n'est pas au Tonquin que nous forcerons les Chinois à la signer. Ce n'est donc pas au Tonquin qu'il faut envoyer la plus grande partie de nos renforts.

Pour Formose, il en va tout autrement. Si nous nous en emparons; si, après nous être fortifiés à Kelung, nous occupons Tamsui, et ensuite Tawitwan et Takoou, et peut-être quelques autres points encore; si nous faisons mine de vouloir y rester, la Chine s'empressera de négocier. Ce que Napoléon disait d'Anvers, qu'entre ses mains c'était un pistolet dirigé sur le cœur de l'Angleterre, est vrai de Formose relativement à la Chine.

La Chine, qui ne voit pas grand inconvénient à se retirer du Tonquin, fera tout au monde pour empêcher une puissance maritime de s'installer à demeure dans l'île de Formose. On l'a bien vu, il y a quelques années, lorsque les Japonais y ont pris pied; le Céleste Empire, jusque-là si arrogant, s'est empressé de traiter et de payer une indemnité de 20 millions. Maîtres de Formose, nous dicterons les conditions de la paix. Pour nous faire rendre ce gage, la Chine consentira à tout ce que nous voudrons. Elle n'hésitera pas à évacuer le Tonquin intégralement, et elle négociera sérieusement en vue d'une réparation de l'acte inqualifiable de Baclé.

Et ici nous rappelons ce que nous avons dit, d'après les informations les plus directes et les plus sûres: la Chine n'a pas d'argent. Lui demander une indemnité, c'est lui demander, pour le moment du moins, l'impossible. C'est d'ailleurs, paraît-il, lui imposer la plus dure des humiliations. Nous n'avons aucun intérêt à l'humilier outre mesure; nous avons, au contraire, le plus grand intérêt à vivre avec elle dans des termes d'amitié dès que le différend sera réglé, puisqu'alors nous serons voisins. La France, d'ailleurs, ne tient pas précisément à quelques millions de taëls; elle tient à faire